



Newsletter 5/2019 de l'EICom

Berne, le 30.05.2019

Communication relative aux mesures de la courbe de charge

Suite à une adaptation de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI ; RS 734.71), les coûts de mesure de la courbe de charge ne peuvent plus être facturés séparément aux consommateurs finaux concernés ni aux producteurs d'électricité. Concrètement, cela concerne les dispositifs de mesure de la courbe de charge avec transmission automatique des données mis en fonction avant 2018. À l'avenir, les consommateurs finaux avec accès au réseau régleront les coûts de mesure uniquement par le biais de leur tarif d'utilisation du réseau. Les producteurs d'électricité ne prennent plus en charge ces coûts. Vous trouverez de plus amples informations dans la communication correspondante.

[Communication Mesures de la courbe de charge](#)

Mise en œuvre de la modification de l'article 18 OApEI

La modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI ; RS 734.71) entrera en vigueur le 1^{er} juin 2019. Un critère d'attribution au groupe de clients de base (anc. groupe de clients au bénéfice du tarif applicable par défaut) sera modifié dans la disposition sur les tarifs d'utilisation du réseau (art. 18, OApEI) : le critère de la puissance de raccordement inférieure ou égale à 30 kVA sera remplacé par celui de la consommation annuelle inférieure ou égale à 50 MWh (art. 18, al. 2 OApEI). L'EICom a décidé que cette modification doit être mise en œuvre pour la période tarifaire 2020. Les nouveaux tarifs doivent ainsi être publiés jusqu'au 31 août 2019 (art. 10, OApEI).

Situation de l'approvisionnement durant l'hiver 2018/2019

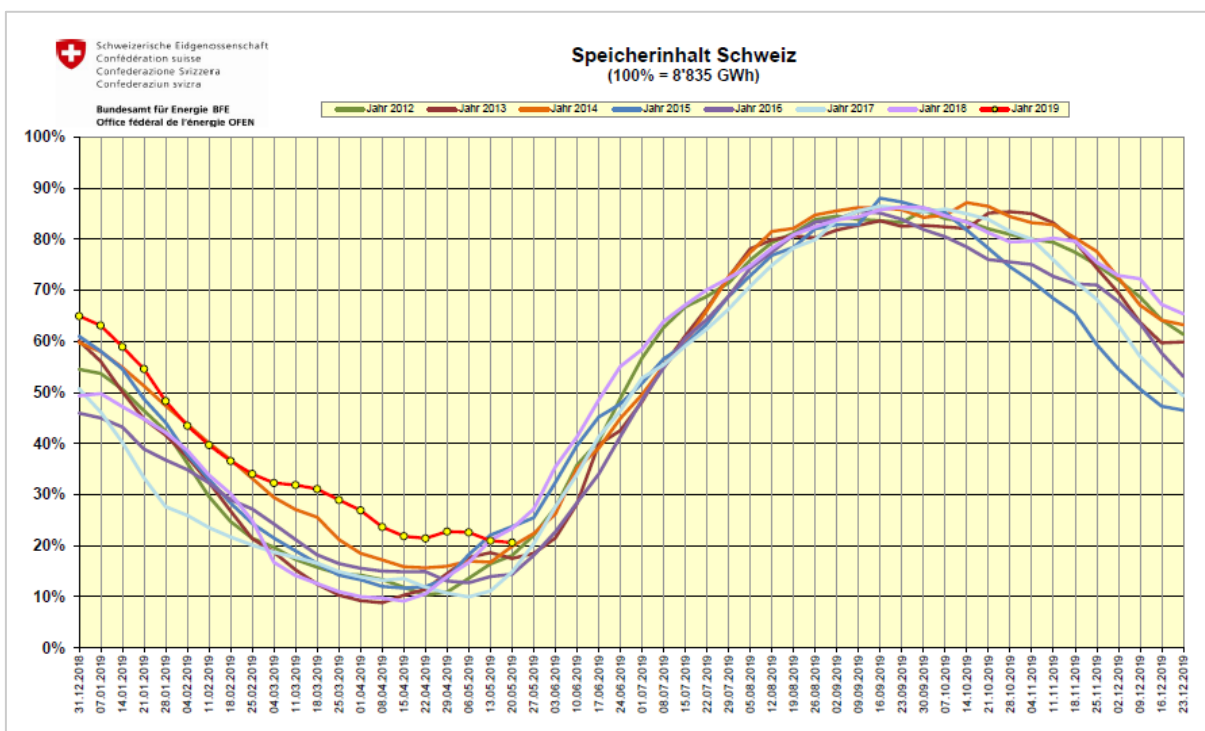
Comme l'année précédente, la situation de l'approvisionnement en Suisse était en majeure partie détendue tant au niveau du réseau que de l'énergie pendant le semestre d'hiver 2018/2019, notamment en raison des températures très douces et de la disponibilité élevée du parc suisse de centrales électriques.

Néanmoins, la situation était ponctuellement tendue au niveau du réseau et de l'énergie. Côté réseau, il convient de mentionner la disponibilité restreinte des lignes électriques à 380 kV du réseau de transport traversant les Alpes au niveau du col de l'Albula en Engadine. Les lignes endommagées par la tempête en octobre 2018 sont en cours de réparation. La coupure n'a pas menacé la sécurité de l'approvisionnement en Suisse. Néanmoins la capacité de transport et d'exportation (NTC) vers l'Italie a été réduite et l'exploitation de la ligne Bernina et Engadine, qui n'est désormais plus reliée au reste du réseau suisse, a été difficile.

Une bonne nouvelle pour la sécurité du réseau suisse est l'accord conclu entre les régulateurs et les gestionnaires de système européens en lien avec les flux de charge non planifiés (cf. Newsletter 3/2019). Bien que cette mesure de délestage n'a guère été mise en œuvre durant l'hiver 2018/2019

grâce aux températures douces et à la grande disponibilité du parc de centrales nucléaires françaises, il était important de préparer cette mesure en vue d'assurer la stabilité du réseau.

Dans le domaine de l'énergie, il convient de mentionner la situation tendue en Belgique au début de l'hiver : en raison de travaux de révision, seule une centrale nucléaire sur sept était temporairement raccordée au réseau. Compte tenu des températures douces en Europe et de la grande disponibilité à l'exportation des pays voisins, la congestion en Belgique n'a pas entraîné de congestions physiques en terme d'approvisionnement. Toutefois, les questions relatives à l'indemnisation des services d'assistance transfrontaliers ne sont pas encore réglées.. En Suisse, la disponibilité du parc de centrales électriques était très élevée : toutes les centrales nucléaires étaient raccordées au réseau pendant l'hiver. Les niveaux de remplissage des lacs d'accumulation étaient également en moyenne plus élevés que les années précédentes (cf. graphique).



Atelier Surveillance du marché et Rapport Surveillance du marché 2018

L'atelier organisé par la Section Surveillance du marché a eu lieu le 17 mai 2019 de 8 h à 12 h 30 à la Schmiedstube, à Berne. Environ 60 personnes ont participé aux présentations sur les nouveautés relatives à la surveillance du marché en Suisse et en Europe. Comme d'habitude, les présentations sont disponibles [ici](#) sur le site internet de l'EICOM. Le premier rapport sur la transparence du marché suisse a également été publié à l'occasion de l'atelier.

[Rapport sur la transparence du marché](#)

Complément à la directive sur les coûts de production et contrats d'achat à long terme

Lors de sa séance du 14 mai 2019, l'EICOM a complété la directive 2/2018 (coûts de production et contrats d'achat à long terme selon l'article 4, alinéa 1, de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité) et intégré au chiffre 4 de la directive des considérations sur les dispositions de l'art. 31, al. 3 LEn et de l'art. 6, al. 5^{bis} LApEI avec une durée d'application limitée. Confirmant la pratique actuelle de l'EICOM, il a en outre été précisé que dans les redevances et prestations fournies aux collectivités

publiques selon le chiffre 3 de la directive, il s'agit des redevances et prestations aux collectivités publiques en lien avec la production.

[Directive](#)

Places libres pour les séances d'information à Pfäffikon et à Neuchâtel

Il reste encore des places pour les séances d'information de cette année destinées aux gestionnaires de réseau à Pfäffikon et à Neuchâtel (état au 29.5.2019).

Jour	Date	Heure	Lieu	Places disponibles
Mardi	18 juin 2019	08 h 30-14 h 00	Hôtel Beau-Rivage, Neuchâtel	23
Mardi	25 juin 2019	08 h 30-14 h 00	Seedamm-Plaza, Pfäffikon	39

www.elcomevents.ch

Renseignements :

Simon Witschi, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Téléphone +41 58 466 08 49
simon.witschi@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch